

GUIDE
DES ENDROITS DE
COLONISATION

SUR LES CÔTES
DE LA

Baie des Chaleurs



1909

PAR

La Société de Colonisation de
Montréal,

82, rue St-Antoine, MONTRÉAL.

AC 921

17

1909

NO 001

Prix



LES BESOINS DE LA COLONISATION.

La Société de Colonisation de Montréal, dont le champ d'action embrasse toute la province de Québec, pour répondre aux besoins de la colonisation sur les côtes de la Baie des Chaleurs, a cru devoir rééditer le présent fascicule, car, durant ces dernières années, cette région est entrée dans une ère de progrès qui en fera bientôt le centre agricole et industriel le plus important du pays. Sa population s'est accrue dans une proportion considérable; son commerce a plus que doublé; l'industrie du bois s'est beaucoup développée et l'agriculture a subi un mieux sensible, qui fait espérer que bientôt elle pourra produire plus que le nécessaire à la consommation locale; la colonisation n'est pas restée en arrière, elle a pris un essor considérable, les nouveaux défricheurs arrivent en nombre toujours croissant; les pêcheries ont prospéré en devenant l'appanage d'un plus grand nombre de négociants; enfin, les touristes, de partout, se sont donné rendez-vous dans ce coin de la province au point que les hôtels et les maisons de pension ne peuvent suffire.

CONSIDERATIONS GENERALES ET OBJET DU PRESENT TRAVAIL.

Le Ministère de la Colonisation de la Province de Québec a ouvert dans l'intérieur, à peu de distance du littoral, une réserve de terrain embrassant une superficie de 25 mille acres. Cette réserve porte le nom de "Réserve du Chemin Mercier." Il a construit, dans les colonies en voie de développement, nombre de routes nouvelles et travaillé fortement à améliorer le sort des colons et faciliter leur établissement. La colonisation aujourd'hui se porte considérablement de ce côté.

LE COMTE DE BONAVENTURE.

Il n'est question ici que de la partie de la péninsule que traverse le Chemin de Fer de la Baie des Chaleurs, *Atlantic & Lake Superior*, dont le point de raccordement avec l'Inter-colonial est Matapédia. Il s'étend actuellement jusqu'à Pas-pébiac, ce qui forme un parcours de plus de 101 milles. De

0 911268

1909
(67)
C. 2

là, cette voie se continue au-delà de Port Daniel, sous le nom d'*Atlantic, Quebec & Western* et atteindra bientôt le Bassin de Gaspé qui sera son terminus. C'est donc vers ce premier endroit, pour le moment, que nous devons diriger tous les efforts de la colonisation. Comme on le sait, tout ce qu'il y a de sol arable, le long du littoral, est occupé, et la colonisation qu'il y a à faire se trouve dans l'intérieur où la terre est d'excellente qualité.

Le service du chemin de fer et le prolongement de ce dernier ont déjà donné à la colonisation un élan considérable. D'ailleurs, personne n'ignore que les voies ferrées sont aujourd'hui l'auxiliaire indispensable de la colonisation parce qu'elles fournissent aux défricheurs des moyens prompts de déplacement et assurent à leurs produits un marché rémunérateur.

LA RICHESSE DE LA GASPESIE.

Inutile de faire ici l'éloge de la Gaspésie: tout le monde connaît ses immenses ressources forestières, la grande fertilité de son sol, la richesse inépuisable de ses pêcheries, et enfin la beauté de son climat. Comme pays d'agriculture, on ne saurait désirer rien de mieux; le blé et les autres céréales y poussent en abondance et les pâturages y sont incomparables.

Il n'y a plus de colonisation à faire dans les vieilles paroisses échelonnées le long des côtes, où les cadres sont remplis. Bien que la grande partie de ceux qui les habitent se livrent à l'industrie de la pêche, il s'y fait cependant beaucoup d'agriculture et ceux qui s'y adonnent vivent dans l'aisance. Les produits de la ferme trouvent sur place un excellent marché.

L'AVENIR EST A CEUX QUI S'ETABLIRONT ICI.

Les personnes qui ont des capitaux à placer, dans l'agriculture, de façon à en retirer le plus prompt bénéfice possible, peuvent acheter à bas prix des fermes en état de culture, bâties, etc., et quelquefois avec tout leur outillage. Il y en a toujours de disponibles. Elles trouveront aussi à installer nombre de petites industries qui leur donneront de bons revenus, mais, c'est dans la mise en culture des terres boisées qu'il y a, pour le moment, le plus d'avenir.

Dans l'intérieur, à sept ou huit milles des côtes, existent six grandes colonies en voie de formation dont les sites sont remarquables par leur beauté, par la qualité de leur sol et autres ressources. Ces centres, encore à l'état de noyau, mais dont le développement promet beaucoup, seront, dans un avenir prochain, le grenier d'approvisionnement des côtes de Gaspé et des villes limitrophes du Nouveau-Brunswick. Avant de faire l'histoire de ces colonies, il est bon de dire un mot des vieux établissements du littoral par où passe la voie ferrée.

MATAPEDIA ET LE REFUGE POUR LES COLONS.

Matapédia est donc l'endroit où les voyageurs prennent le chemin de fer de la Baie des Chaleurs. C'est aussi un point important de distribution pour la colonisation. Les colons s'arrêtent ici pour se rendre aux établissements de St-François d'Assise et de St-André de Restigouche, qui ne sont qu'à quelques milles de là. Ces deux colonies sont prospères et se peuplent rapidement. La population de *Matapédia* est tout au plus d'une quarantaine de familles. La reconstruction du pont Mercier, sur la rivière *Matapédia*, a donné à cette localité un nouvel élan. Du côté sud on a érigé de belles constructions, entre autres la nouvelle église, le presbytère, des magasins, des résidences privées, et enfin une maison de refuge, un bâtiment spacieux, bien amenagé et ouvert gratuitement aux colons de bonne foi pour y loger temporairement. Pour avoir admission dans cette maison de refuge, il faut s'adresser à M. John D. Dorion, employé à la gare du chemin de fer.

Matapédia est le centre d'un territoire de pêche. C'est là que se trouve la maison du Club Restigouche dont plusieurs de ses membres sont des millionnaires américains, aussi, pendant la belle saison stationnent souvent, en face de la gare, des wagons de chemin de fer d'un grand luxe. Il y en a deux ou trois à la fois.

LES VIEUX ETABLISSEMENTS ET LA BEAUTE DU PAYS QUE TRAVERSE LE CHEMIN DE FER.

Il n'y a rien de plus pittoresque et de plus enchanteur que le pays que traverse le chemin de fer de la Baie des Chaleurs. La beauté de ses sites, l'aspect riant de ses villages et la majesté de ses plages, font l'admiration des touristes. Quand ce coin de la Province de Québec sera mieux connu, il deviendra le rendez-vous des classes riches toujours à la recherche du nouveau et du grand. On a constaté cette année que le nombre des visiteurs avait plus que triplé depuis trois ans; les hôtels, les maisons de pension et les chemins de fer regorgent de monde.

CAMPBELLTON ET STE-ANNE DE RESTIGOUCHE.

Suivons maintenant le chemin de fer de la Baie des Chaleurs. A 12 milles de *Matapédia* est Ste-Anne de Restigouche, dont la station est Cross Point. Ici, l'on descend pour traverser la Baie et entrer dans Campbellton, petite ville du Nouveau-Brunswick où se fait un commerce considérable. C'est le marché naturel pour tous les produits agricoles de la côté.

Ste-Anne, que nous atteignons en quittant le chemin de fer, est une paroisse populeuse. Il y a là deux grandes scieries qui prennent de l'importance tous les jours. C'est aussi

la résidence des Révérends Pères Capucins, qui font là beaucoup de bien. Ces religieux exercent sur la tribue des Micmacs, qui habitent à cet endroit, depuis bien des années, une influence salutaire. Les Capucins ont fondé, dans leur voisinage, des établissements agricoles auxquels ils se dévouent tout particulièrement. Il en est question plus loin.

LA BAIE DES CHALEURS ET LE PAYSAGE.

Dalhousie.—De Cross Point le voyageur passe par Oak Bay et Pointe Lagarde, où le paysage est magnifique. Là commence à se dessiner la vue de la Baie des Chaleurs, et, dans le lointain, sur la côte opposée, on aperçoit la petite ville historique de Dalhousie, remarquable aussi par son commerce de bois. Ses hôtels, dont un couple très somptueux, ont été longtemps le rendez-vous des touristes, depuis, la classe des chercheurs de belles plages a pris une autre direction.

PANORAMA, CHASSE ET PECHE.

Escuminac.—De là jusqu'à *Escuminac*, distance de 9 milles, le panorama qui se déroule est tout ce que l'on peut imaginer de plus beau. Ce territoire, à certaine saison de l'année, est couvert de myriades de poules d'eau, d'oies sauvages, de canards, d'outardes et de gibier de toutes sortes. *Escuminac* est par excellence, un endroit de pêche; on y prend de la truite de forte dimension.

CARLETON, SES PLAGES ET SES HOTELLERIES.

Carleton.—Après ce parcours si délicieux, on atteint les hauteurs de Carleton, un des plus pittoresques villages des côtes de la Baie des Chaleurs et dont le site est des plus ravissants. Il est desservi par la navigation et par le chemin de fer. Ses plages, peut-être uniques au monde, sont beaucoup recherchées, surtout par les familles américaines. De l'opinion des connaisseurs, Carleton est sans rival comme place d'eau. La température des eaux est toujours de 4 à 5 degrés plus chaude que partout ailleurs dans la Baie. Sa population est d'une quinzaine de cents âmes.

On trouve à Carleton, des hôtelleries confortables et spacieuses. La distance de Carleton à Métapédia est de 44 milles. *Giroux* qui vient ensuite, n'est qu'un poste d'arrêt où l'on descend un instant pour prendre une collation, à l'heure du midi.

MARIA, SES SCIERIES ET SES PLAGES.

Maria.—On se dirige ensuite vers Maria, l'une des plus belles paroisses échelonnées sur les côtes. Sa population est de 2,000 habitants. C'est une place remarquable par son commerce de bois et ses scieries. Maria vient après Carleton comme importance commerciale et balnéaire. Depuis quelques années ses plages sont très recherchées par les touristes.

CASCAPEDIA, SES CLUBS ET SA PECHE.

Rivière Cascapédia.—Au sortir de Maria, la voie ferrée traverse la rivière *Casapédia* renommée par l'abondance et la beauté de ses saumons. Elle y attire des pêcheurs de toutes les parties du monde. Il n'est pas rare qu'on y prenne des pièces pesant de 35 à 45 livres. Cette rivière est d'une grande beauté, et ses côtes pittoresques, sur une longue distance, sont bordées de somptueuses maisons de clubs. Le droit de pêche dans ses eaux est exclusivement réservé, mais, on peut encore trouver de la belle truite dans les rivières et les lacs du voisinage.

ST-BONAVENTURE, SON COMMERCE ET SA PECHE.

St-Bonaventure, à un mille de la gare du chemin de fer, est une paroisse très florissante. Il s'y fait une grande exploitation de bois. Sa population est d'environ trois mille âmes. Cette paroisse, comme sa voisine, est située dans le canton Hamilton, sur les bords de la Baie des Chaleurs. Le sol de ce canton est presque partout cultivable. La rivière Bonaventure, qui touche à ce village, en allant se décharger dans la Baie, est recherchée des touristes et des sportsmen. On y trouve du saumon et de la truite en abondance. Le gibier de toute espèce y foisonne sur ses côtes.

NEW-RICHMOND, RESIDENCE D'ETE DES GOUVERNEURS DU CANADA.

New-Richmond qui vient ensuite, est un village de 2,000 habitants situé à près d'un mille du chemin de fer dans un pays absolument propre à l'agriculture. Aussi, on y rencontre de fort belles fermes où l'on cultive les pommes avec beaucoup de succès. C'est, en outre, un endroit beaucoup prisé des sportsmen. La Petite Caspédia qui le baigne de ses eaux, fournit aux amateurs quantité de poisson et de gibier pendant la saison propice. A l'automne, l'oie sauvage, le canard, etc., y abondent.

Jusqu'à ces dernières années, New-Richmond a été la résidence d'été du Gouverneur Général du Canada, Lord Stanley, le Marquis de Lorne, la Princesse Louise, Lord et Lady Aberdeen, Lord Minto et autres venaient y passer la belle saison. Aussi, on y trouve de bons et spacieux hôtels, et nombre de pensions privées confortables. La Baie de Cascapédia, enfin, est entourée de hauteurs, qui offrent partout des paysages d'une grande beauté.

CAPLAN, LE VIADUC DU RUISSEAU LE BLANC.

St-Charles de Caplan.—Ici la voie ferrée traverse un des sites les plus remarquables de son parcours. Elle passe sur le

ruisseau Le Blanc, immense tranchée ayant plus de 350 pieds de long sur 70 de profondeur. Ce viaduc est une structure en fer qui mérite l'attention du voyageur. D'ailleurs, le coup-d'oeil que, de ce point, l'on a de la Baie des Chaleurs est vraiment grandiose. Celle-ci est là dans sa plus grande largeur. Au-dessous de la voie, dans le fond du ravin, on aperçoit les vestiges des antiques habitations de pêcheurs où, chaque été encore, l'on moissonne le hareng en quantité considérable dont l'on fait de l'engrais agricole.

NEW-CARLISLE, SES EDIFICES ET SON IMPORTANCE.

New-Carlisle, qui fut jusqu'à ces derniers temps, le terminus du chemin de fer, est un village aristocratique en même temps le chef-lieu du comté de Bonaventure. A part son palais de justice, on y voit de beaux hôtels, de vastes magasins et de somptueuses résidences.

Sa population est d'une douzaine de cents âmes, la plupart d'origine anglaise. On y compte tout au plus une cinquantaine de familles canadiennes-françaises catholiques, qui possèdent une très jolie église et une école fréquentée par une cinquantaine d'enfants. Nos compatriotes ici s'occupent plutôt d'agriculture que de pêche. Il y a dans les cantons Hamilton et Cox, qui avoisinent New-Carlisle, tout un pays d'excellentes terres faciles à défricher, où la colonisation ferait des merveilles.

On peut établir des centaines de familles qui profiteraient de l'avantage commercial considérable que prend tous les jours la future ville gaspésienne. New-Carlisle possède d'admirables plages qui ne sauraient tarder à devenir une place d'eau très enviée. La grève y est on ne peut plus belle adaptée et favorable aux bains de mer. On fait ici sur une grande échelle la mise en conserve du hareng.

PASPEBIAC, SON PORT ET SES ENTREPOTS.

Paspébiac, à 101 milles de Matapédia, est un magnifique port de mer. Il est libre de glaces une partie de l'hiver, raison pour laquelle on veut faire pour l'avenir un port d'hiver et peut-être le terminus d'une ligne transatlantique. Sa population est d'une couple de mille âmes, dont la plupart canadiennes-françaises. Pour les fins de l'agriculture et de la colonisation, les terres du canton Cox, où est enclavé Paspébiac, sont d'excellente qualité. Il y a deux scieries dans cette paroisse; l'une dans l'intérieure et l'autre sur le littoral.

Le terrain de ce canton est généralement uni, pas de roche, sol jaune et argilleux. Les bois dominants sont l'épinette et le cèdre. Les communications sont suffisantes pour le mo-

ment. Il y a nombre de rivières où abondent la truite et le saumon.

C'est à Paspébiac que les maisons Robin et Le Bouthiller ont leurs principaux comptoirs. Il y a là de vastes entrepôts où l'on fait sécher la morue et où on l'emmagasine, en attendant qu'elle puisse être expédiée dans l'Amérique du Sud. Ces maisons possèdent aussi de grands magasins où l'on vend au détail à la population toutes les choses nécessaires à la vie.

ORPHELINAT AGRICOLE.

Paspébiac possède un orphelinat agricole où les enfants pauvres reçoivent une éducation qui leur permettra plus tard de gagner leur vie honorablement. La fondatrice de cette maison, appelée à rendre de grands services, est Melle Marie Prévotat, originaire de France. M. l'abbé Cramillon, prêtre distingué et agronome habile, en est le directeur. C'est lui qui voit au spirituel et aux travaux généraux de la ferme. Melle Prévotat s'est réservé l'administration générale dans laquelle, elle se distingue d'une façon digne des plus grands éloges. Ses orphelins sont l'objet de toute sa sollicitude. Elle voit à leur avenir comme à leur présent, et les abandonnera à eux mêmes que lorsqu'ils seront devenus des hommes accomplis attachés aux travaux de la terre où occupant des positions honorables dans la société. On ne saurait rencontrer d'oeuvre plus bienfaitrice et plus louable que celle-ci, oeuvre qui mériterait l'appui de nos gouvernements et du public si elle était plus connue.

SAINT-GODFROY, CENTRE DE COLONISATION. LES CANADIENS DES ETATS-UNIS.

Saint-Godfroy est une paroisse de date ancienne où l'on peut faire encore beaucoup de colonisation. Sa population est de 210 familles. Il y a cinq écoles dont une modèle, tenue par les RR. PP. du St-Rosaire, trois scieries et un hôtel. Elle est située dans le canton Hope généralement propre à l'agriculture. Les terres sont de très bonne qualité dans les 4, 5 et 6èmes rangs. On peut placer encore 40 familles dans le 4ème rang, le 5 et le 6 ne sont pas encore ouverts, l'ouverture du Chemin Mercier qui sera terminée, l'automne prochain, permettra l'établissement dans ces deux derniers rangs de plus deux cents familles. Tous les rangs voisins du littoral jusqu'au 4ème exclusivement sont occupés.

Située sur le littoral, entre Paspébiac et Port Daniel, St-Godfroy se trouvera traversée par le chemin de fer de la Baie des Chaleurs. Le bateau, qui fait le service des côtes, arrête à cet endroit et favorise l'écoulement des produits de la ferme. Le bois de commerce est en plus grande quantité dans cette partie du comté de Bonaventure que partout ailleurs.

Entre Port Daniel et St-Godfroi, sur le chemin Mercier, un groupe de Canadiens-français des Etats-Unis, en particulier, de Lowell, Mass., viennent de fonder un établissement agricole et industriel qui promet beaucoup pour l'avenir.

PORT DANIEL, AVANTAGES DE SON PORT ET LA COLONISATION.

Port Daniel, à huit milles de *Paspébiac*, est une des places d'avenir du comté de Bonaventure. Le chemin de fer le traverse en suivant le littoral. Son port offre autant d'avantages à la navigation d'hiver que celui de *Paspébiac*, car la baie de Port Daniel est libre de glace jusqu'en janvier, ce qui donnerait trois mois de navigation de plus qu'à Québec. Il y a trois importantes scieries dont l'une dans l'intérieur et les deux autres au coeur du village.

La population de Port Daniel, en grande partie canadienne-française, se livre presque entièrement à la pêche à la morue. Il s'y fait depuis ces dernières années, beaucoup de colonisation, ce qui donne de l'essor à l'agriculture. Ces efforts semblent avoir de bons résultats. Le sol est d'excellente qualité dans la partie est du canton de Port Daniel. On peut y faire des établissements très avantageux. Ce canton est bien boisé, surtout en épinette et en cèdre.

L'ANSE-AU-GASCON ET SES BRISE-LAMES.

L'Anse-au-Gascon est le dernier endroit sur le littoral qui doit entrer dans le cadre du présent travail. Il est à six milles de Port Daniel. Son port est un des plus propres à la pêche qu'il y ait sur la côte. Ses brise-lames et ses quais, assurent aux bateaux de petit et de gros tonnage un mouillage facile à l'abri des tempêtes. A l'Anse-au-Gascon, nous atteignons la limite de la réserve du Chemin Mercier.

PAROISSE DE DATE RECENTE DANS LE VOISINAGE DU LITTORAL.

Cascapédia, à peu de distance du chemin de fer, dans l'intérieur du canton New-Richmond, est située sur la petite rivière de ce nom. C'est une colonie d'une quarantaine de familles. Elle possède une chapelle avec un curé résidant, une école, une couple de scieries, etc. Sa population s'est accrue assez promptement pour lui permettre de s'ériger en paroisse. Le sol est très propre à l'agriculture et on peut y établir encore un grand nombre de familles. Enfin, c'est une colonie qui promet beaucoup.

Saint-Jules, à soixante milles de *Métapédia*, est une paroisse de plusieurs années d'existence dont le territoire est partie dans le canton Maria et partie dans celui de New-Richmond. Il y a là une église et un curé résidant. Son sol est gracieusement accidenté et un peu rocheux; mais, il est partout d'excellente qualité. Le bois franc domine en général.

Saint-Jules est susceptible de beaucoup d'augmentation. On peut trouver là encore 80 lots de première qualité qui sont disponibles et sur lesquels il n'y a pas d'améliorations de faites. La station du chemin de fer dont elle n'est qu'à quelque distance, est Cascapédia.

Saint-Omer est à 38 milles de Métapédia et à proximité du chemin de fer. C'est une paroisse toute organisée, avec église, écoles, curé résidant, etc. Elle est située entre Carleton et St-Jean l'Évangéliste, et fait partie des cantons Carleton et Nouvelle. Le terrain est accidenté et un peu rocheux, mais d'excellente qualité. Il y a encore une quarantaine de lots disponibles, surtout dans le troisième rang de Carleton et le deuxième de Nouvelle. C'est une localité d'avenir.

Saint-Jean l'Évangéliste, dans le canton Nouvelle, est de date assez ancienne. C'est une paroisse populeuse et de première importance. Son sol est de bonne qualité et fournit de riches pâturages. L'agriculture y prospère d'une façon remarquable. On peut considérer St-Jean comme une paroisse dont les cadres sont remplis, car il y a bien peu de lots propres à la culture de disponibles. Sa distance de Métapédia est de 32 milles.

ENDROITS NOUVEAUX DE COLONISATION DANS L'INTERIEUR.

Les colonies de l'intérieur sont au nombre de six. Trois d'entre elles sont l'oeuvre des Révds Pères Capucins de Ste-Anne de Restigouche, qui dirigent dans ces endroits un travail de colonisation digne des plus grands éloges: ce sont St-Fidèle, l'Alverne et St-Antoine d'Escuminae.

St-Fidèle est à 7 milles du chemin de fer. Le nom de la station où il faut descendre est Broadland. Cet établissement touche à la partie est du chemin Kempt, dans le canton Restigouche. Son site est splendide. Il occupe le bord d'un immense plateau de bonnes terres qui s'étend jusqu'à Assemetchaghan et que traverse l'ancien chemin de la poste qui avait son point de départ à Petit Métis.

On compte dans cette mission, établie depuis à peine quatre ans, une vingtaine de familles. Il y a là une chapelle où un missionnaire Capucin vient dire la messe une fois par mois. Il y a aussi une école. Les habitants de St-Fidèle, bien que peu nombreux, sont contents de leur sort. Ce sont de bons cultivateurs. Parmi les plus avancés, sont MM. Félix Ferland, Jos. Grégoire, Alex. Gaudet, Jos. Rousseau, Eusèbe Pratte. Ce dernier vient des États-Unis. Entre St-Fidèle et la station du chemin de fer, sont établis plusieurs colons anglais protestants. Ils sont au nombre d'une quinzaine de familles et ont une chapelle et une école.

St-Fidèle est remarquable par la fertilité de son sol, arrosé par la Petite Rivière, et il est facile d'en prédire la future

prospérité. Toutes les richesses naturelles nécessaires à son progrès s'y rencontrent. Cette paroisse devra aboutir à St-André de Ristigouche, où elle aura, sur l'Intercolonial, à la station de St-Alexis, un point d'embarquement pour ses produits. Son marché le plus rapproché, pour le moment, est Campbellton, que l'on peut facilement atteindre dans presque toutes les saisons.

L'Alverne, est ainsi nommée de la Montagne des Stigmates de St-François, en Italie. Son débarcadère de chemin de fer est Cross Point, dont elle n'est qu'à 6 milles. Il y a là 26 familles, tant françaises qu'irlandaises, qui sont échelonnées le long de la Petite Rivière-du-Loup. Cette rivière arrose une vallée se composant d'un sol superbe. La colonie possède une chapelle et une école. Comme ce n'est encore qu'une mission, le service divin ne s'y fait que deux fois par mois. Avant longtemps il y aura un curé résidant. Cette colonie promet beaucoup, et ce dont on a le plus besoin, ce sont de nouveaux colons. A part le marché local, qui est très bon, Campbellton est encore le meilleur endroit et le plus rapproché pour l'écoulement des produits de la ferme.

Ce pays est la continuation, vers le nord, de l'immense plateau qui fait la beauté de St-Fidèle, mais, sous un aspect si différent qu'on lui a donné un autre nom : Plateau de l'Alverne. Un chemin de colonisation va bientôt se prolonger jusqu'au septième rang du canton, où l'on fixera le centre de la paroisse. C'est là que l'on bâtira l'église. Il n'y a encore que peu de colons d'établis, mais tout fait espérer que l'endroit deviendra avant longtemps très populaire. Parmi les colons que l'on rencontre dans la vallée, il importe de mentionner MM. Pierre Gallant, Jos. Roy, Jos. Rondeau, Achille Matte, qui, tous, ont de belles installations agricoles.

St-Antoine d'Escuminac, dans le canton Nouvelle, ne compte actuellement qu'une dizaine de familles catholiques, les autres sont protestantes. On pourrait acheter à bonnes conditions les propriétés de ces dernières. Cette mission se trouve à proximité du chemin de fer. Son site est magnifique et son sol de première qualité. On s'y rend en descendant à la station de Guard Point. Si cette colonie peut rencontrer un peu d'encouragement, elle a tout ce qu'il faut pour devenir une des belles paroisses du comté de Bonaventure.

Il ne faut pas oublier que dans tous ces endroits l'industrie du bois est une des grandes ressources du colon.

St-Louis, dont la station du chemin de fer est Carleton, se trouve à six milles dans l'intérieur. Elle est de date assez récente. On y compte cependant une cinquantaine de familles. Cette colonie a pris, dans ces derniers temps, un développement considérable dû au commerce de bois qui s'y fait. Il y a une chapelle, une école, une scierie, etc. On peut

y placer encore avantageusement un grand nombre de familles. Les terres en général sont de bonne qualité dans le canton Carleton, surtout dans les vallées. Les colons peuvent s'établir avec beaucoup d'avantage dans les rangs 5, 6 et 7. Il y a encore beaucoup de bois de commerce.

St-Alphonse de Caplan, autrefois Musseleyville, est une paroisse d'une huitaine d'années d'existence. Elle est à huit milles du chemin de fer, et sa station est Rivière Caplan. La population est de 82 familles, et elle est susceptible de beaucoup d'augmentation, car, il y a place pour établir encore un grand nombre de colons. Située au centre du canton Hamilton, en général très propre à l'agriculture, cette colonie est appelée à prendre un développement considérable. Elle a une jolie église, deux écoles, trois magasins, trois scieries, dont l'une est combinée pour la mouture du grain. Le service postal y est quotidien.

La généralité de ses habitants vivent dans l'aisance, ils ont de beaux bâtiments, de grandes étendues de terrain en culture et de beaux troupeaux d'animaux. Ils ne sont pas rares parmi eux, ceux qui récoltent dans les huit cents à mille minots de grains. Ils cultivent le blé avec beaucoup de succès et il n'est pas un colon qui ne fasse pas la farine dont il a besoin pour sa consommation. Le huitième rang du canton qui est celui de l'église, est habité dans presque tout son entier. Il traverse d'un bout à l'autre le canton, et va aboutir à la rivière Bonaventure. C'est une route spacieuse, dont le Chemin Mercier et la réserve qui en dépend sont la continuation. Les cultivateurs de St-Alphonse ont un excellent marché local pour leurs produits. Tout se vend à gros prix, et les chantiers du voisinage sont un bon débouché pour le foin, le lard et l'avoine.

La Réserve du Chemin Mercier traverse dans leur entier les cantons Cox et Hope. Elle est de la plus grande importance pour la colonisation et s'étend des bords de la rivière Bonaventure aux confins du canton Hope. La zone de terrains qu'elle occupe couvre une superficie de 25,000 acres, bien boisée, d'un sol d'une très grande fertilité, et ne se trouve, dans toute sa longueur, qu'à une huitaine de milles du chemin de fer.

La construction du Chemin Mercier à travers cette réserve, ne sera probablement pas terminée avant un an ou deux, mais rien n'empêche que, sur la partie construite, en arrière de Paspébiac, on puisse établir dès maintenant un grand nombre de colons. Il y a de fixées là quelques familles françaises qui ont déjà de grands défrichements de faits. Cet endroit est d'un site avantageux, et sera, à coup sûr, le centre d'une paroisse. On peut atteindre la Réserve Mercier par plusieurs endroits, en s'arrêtant aux gares de Rivière Caplan, New-

Carlisle, Paspébiac (et plus tard Port Daniel), suivant le lieu où l'on veut se fixer. Il y a place dans cette réserve pour trois paroisses.

L'AGRICULTURE ET L'INDUSTRIE LAITIÈRE.

Les côtes de la Baie des Chaleurs sont très favorables au développement de l'industrie laitière, car, leurs pâturages sont excellents et abondent dans toute la belle saison et les sécheresses de l'été les affectent peu. L'agriculture y prend chaque jour de l'importance, et, en certains endroits, elle a tout à fait remplacé la pêche. En effet, la population commence à comprendre l'utilité des études agricoles. Le rapport du Ministre de l'Agriculture pour le dernier exercice porte à quinze le nombre de cercles et de sociétés agricoles aujourd'hui en existence dans le comté de Bonaventure. Il y a en outre des fromageries à Maria, New Richmond, St-Alexis et St-Jules qui donnent des résultats très satisfaisants. Il est à espérer qu'avec le concours actif de la colonisation, l'industrie laitière deviendra, comme dans les vieilles paroisses de la province de Québec, un des facteurs importants de richesse de la Gaspésie dont fait partie la Baie des Chaleurs.

LA TEMPERATURE, LES SEMENCES ET LES MOISSONS.

La Baie des Chaleurs jouit d'un climat des mieux équilibrés et des plus avantageux. Les brises si pures et si douces de la Baie des Chaleurs sont tout ce qu'il y a de plus réconfortant et de plus salubre. Les pluies et les neiges ne sont jamais de longue durée.

Les neiges disparaissent avec le mois d'avril, et dans la première semaine de mai la terre est prête pour les semences. La température moyenne d'avril est de 30 à 36 degrés, et celle de mai 40 à 50 degrés, et alors la végétation se développe avec une force extraordinaire, et en peu de temps, tout, dans la nature, a repris vie et est en pleine activité.

L'été, la température est délicieuse; en juillet et août la chaleur moyenne est de 60 à 65 degrés. En septembre commence l'automne, qui est une des plus belles saisons pour cette partie du pays. Le temps est généralement frais, serein, des plus agréables et des plus propices aux travaux des champs. C'est dans ce mois que se font les récoltes, généralement commencées à la fin d'août. Avec les premiers jours d'octobre, on arrache les plantes racines. La température moyenne à cette époque est de 39 degrés.

L'hiver est très sain et sa température moyenne est de 16 degrés. Il y a généralement moins de neige que dans le district de Québec.

Dans plusieurs endroits, le sous sol se compose de tuffe qui conserve à la terre une humidité bienfaisante. En général le sol est d'argile rouge d'une grande fertilité.

L'eau de première qualité ne manque nulle part. A huit ou dix pieds de profondeur dans le sol, on trouve en abondance de l'eau potable. Toutes les rivières qui arrosent cette région sont à lit plat avec fonds rocailloux sur lequel roulent des eaux limpides délicieuses.

Les produits de la ferme qui se vendent le mieux sont : le foin \$14 à \$15 la tonne, l'avoine 70 cents par 34 lbs. ; le lard salé 15 à 18 cents la livre. Le beurre aussi commande de gros prix. Ce sont les compagnies de chantiers de billots qui constituent le meilleur marché pour le colon.

Le pays se prête très bien à la culture du sarrasin car les gelées hâtives sont rares. Les rendements de cette céréale sont de 40 à 50 minots pour un.

La culture de plantes légumières est en vogue partout. Tous les habitants de la côte ont leur jardin potager. Il n'est pas une habitation qui n'ait, dans son voisinage, un coin de terre où les plantes racines et fruitières abondent.

CONDITIONS DE VENTE DES LOTS.

Dans le comté de Bonaventure, le prix de la terre est de 20 centins l'acre. Un lot ordinaire compte 100 acres ; le prix est payable en 5 versements égaux dont le premier au moment de la vente et les 4 autres annuellement, avec intérêt au taux de 6 p. c.

La vente d'un lot s'effectue aux conditions suivantes :

L'acquéreur pourra payer la balance du prix de vente en quatre versements égaux annuels, avec intérêt de 6 p. c. de cette date, mais il faudra qu'au moins un versement soit payé chaque année.

L'acquéreur devra, dans les dix-huit mois de la date de la vente, bâtir une maison habitable d'au moins 16 pieds sur 20, l'occuper et y résider continuellement de ce moment jusqu'à l'émission des lettres patentes.

Dans le cours de cinq ans, il devra défricher et mettre en bonne culture (en vue de récolte profitable) une étendue d'icelle égale à au moins quinze acres en un seul bloc, mais il faudra que chaque année il défriche au moins trois acres, et il ne pourra défricher plus de cinq acres par année, sauf si le bois a été détruit par force majeure, et après autorisation spéciale et préalable du Ministre des Terres ; et à l'expiration des cinq années, il devra posséder sur le dit lot une grange d'au moins 20 pieds sur 25 et une étable d'au moins 15 sur 20, les deux pouvant néanmoins consister en une seule et même bâtisse. Trois acres au moins de la partie en culture devront être labourables.

Il devra, chaque année, cultiver le terrain qu'il aura défriché comme susdit.

Il ne sera coupé de bois avant l'émission des lettres patentes que pour le défrichement, le chauffage, les bâtisses et les

clôtures; et tout bois coupé contrairement à cette condition sera considéré comme ayant été coupé sans permis sur les terres publiques.

Nul transport des droits de l'acquéreur ne sera fait pendant cinq ans de la date de la vente, excepté par donation entre vifs ou par testament, en ligne directe ascendante ou descendante, ou par succession "ab intestat", et dans ce cas, le donataire ou l'héritier seront soumis à la même prohibition que l'acquéreur primitif.

Les lettres patentes ne seront émises, dans aucun cas, avant cinq ans à compter de la date de la vente, ni avant l'accomplissement de toutes les conditions d'icelle.

L'acquéreur s'oblige à payer la valeur des améliorations utiles qui peuvent se trouver sur la terre vendue, appartenant à d'autres qu'à lui ou à la Couronne.

Toute personne qui a obtenu pour fins de colonisation, tant en vertu des lois antérieures qu'en vertu de la présente loi, la quantité d'acres de terre alors permise, ne peut en obtenir plus, tant qu'elle n'a pas fait émettre des lettres patentes pour les terres qu'elle détient sous billet de location, et, tant qu'au moins la moitié des dites terres n'a pas été mise en culture. Néanmoins tout concessionnaire qui, ayant obtenu une première concession de cent acres, fait devant l'agent une déclaration attestée sous serment qu'il est père d'au moins quatre enfants n'ayant pas encore atteint l'âge de seize ans, a droit à une nouvelle concession de cent acres.

LA COUPE DE BOIS.

Il n'est dû aucun droit de coupe pour le bois coupé dans le défrichement.

Le porteur de licence de coupe de bois doit, pendant le temps qui lui reste (de la date du billet de location au 30 avril qui suit) pour prendre le bois sur la terre du colon, donner à celui-ci la préférence pour la coupe ou la préparation du bois marchand au prix payé par le susdit porteur de licence dans la localité.

Par contre, le porteur de licence a la préférence d'acheter le bois marchand provenant du défrichement d'un lot situé dans les limites de sa concession forestière, au prix qu'il paie dans la localité.

AGENCE DES TERRES POUR BONAVENTURE.

Les agents des terres sont: Made J. A. Pinault, de Métapédia, P. Q., à la jonction des chemins de fer Intercolonial et Baie des Chaleurs, pour les cantons Milnikek, Patapédia, Métapédia, Assemetquagan, Ristigouche et Mann; John H. Keyly, New Carlisle et pour les cantons, Cox, Hope, Hamilton, Port Daniel et New Carlisle; W. H. Clapperton, de Maria, pour les cantons Angers, Carleton, Flanault, Marin, New-Richmond, Nouvelle, Maria et Robidoux.

SERVICE DES COTES PAR BATEAUX ET PAR CHEMIN DE FER.

Le service des côtes, de la Baie des Chaleurs, se fait par le chemin de fer "Atlantic & Lake Superior" et les bateaux "Canada" et "Senlac".

FACILITES DE TRANSPORT POUR LES COLONS.

Les chemins de fer Intercolonial et Baie des Chaleurs accordent au transport des colons et de leurs effets des réductions que l'on pourra obtenir en s'adressant au Bureau de Colonisation, 82 rue St-Antoine, à Montréal et au Ministère de la Colonisation, Hôtel du Gouvernement, à Québec.

POUR LES CANADIENS DES ETATS-UNIS.

Les autorités canadiennes accordent l'entrée gratuite, aux Canadiens revenant des Etats-Unis, pour leurs effets de ménage et leurs bestiaux, pourvu qu'il en soient propriétaires de bonne foi, depuis au moins six mois. Il leur suffira de faire une déclaration à cet effet au bureau de la douane du port d'entrée au Canada. Les tarifs de faveur accordés aux colons ne valent, pour les Canadiens venant des Etats-Unis, qu'à partir de Montréal ou de Québec pour atteindre les régions de la colonisation.

Pour s'éviter des ennuis, il faut expédier ses effets de ménage, etc., droit à destination et ne payer le fret d'avance que pour Montréal, et de là à destination, à Montréal.

SOCIETE GENERALE DE COLONISATION ET DE RAPATRIEMENT DE LA PROVINCE DE QUEBEC.

Patrons de la Société:

Son Honneur le Lieut.-Gouverneur de la Province de Québec.
L'Hon. Sir C. A. P. Pelletier.

Présidents d'Honneur:

Sa Grandeur Mgr Paul Bruchési, archevêque de Montréal.
L'Hon. J. D. Rolland, conseiller législatif.

Exécutif pour l'année 1909:

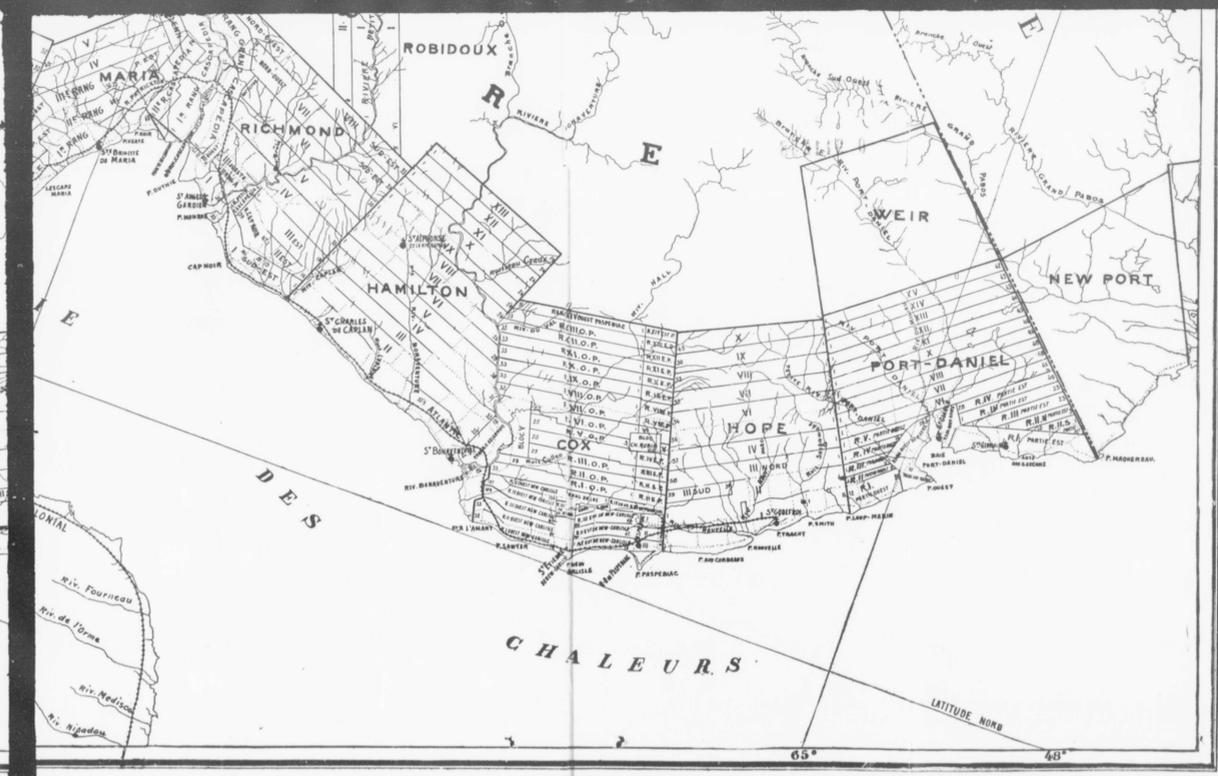
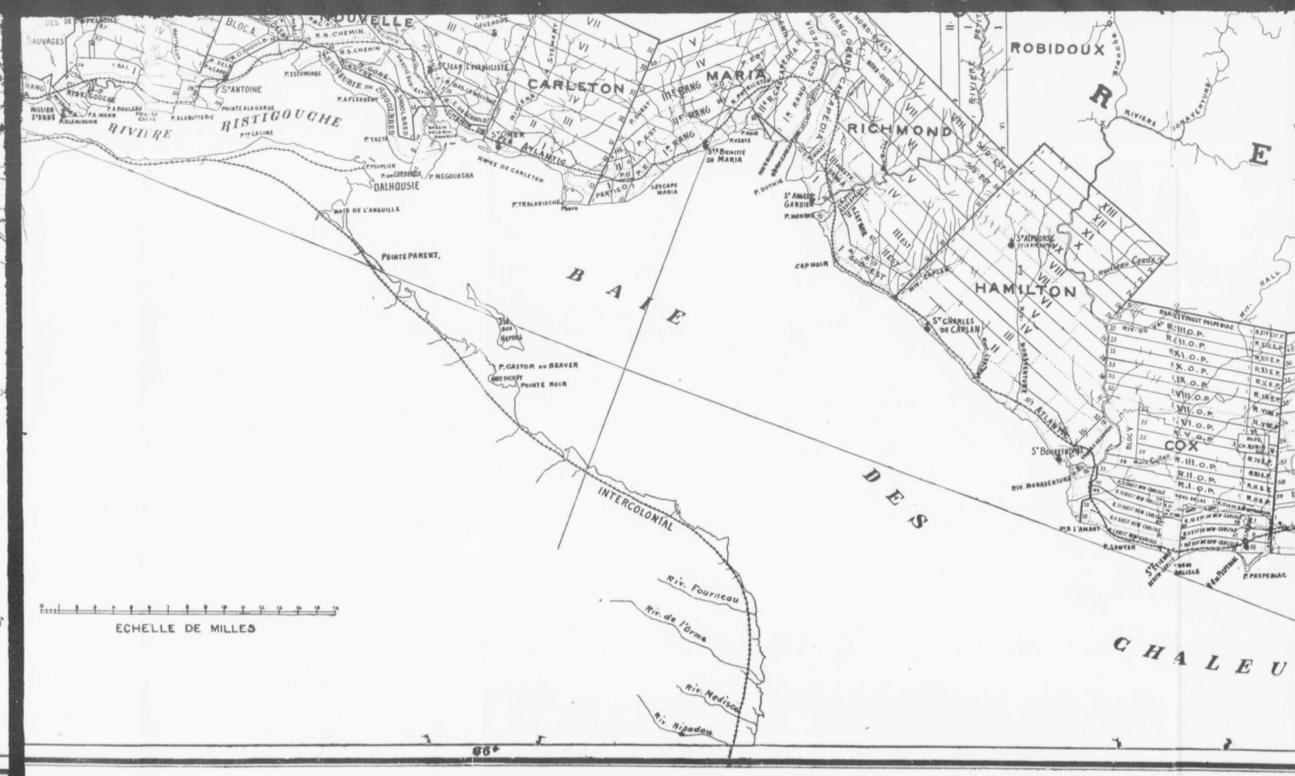
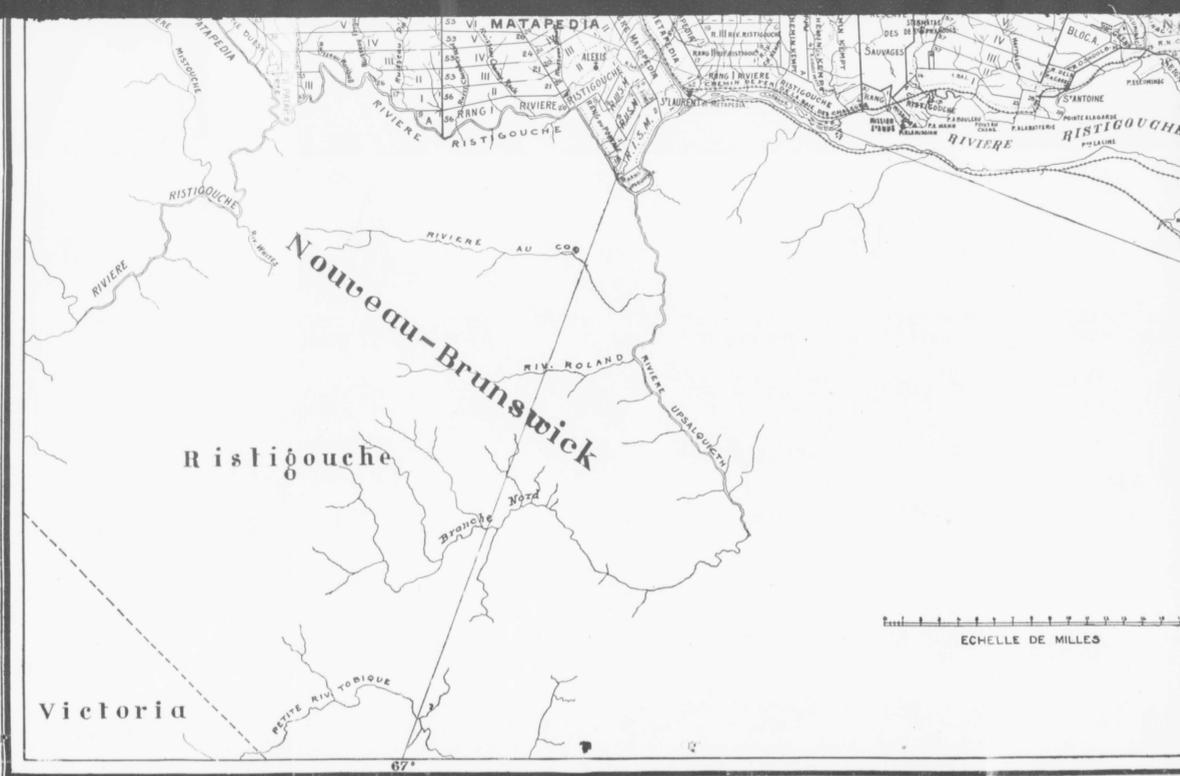
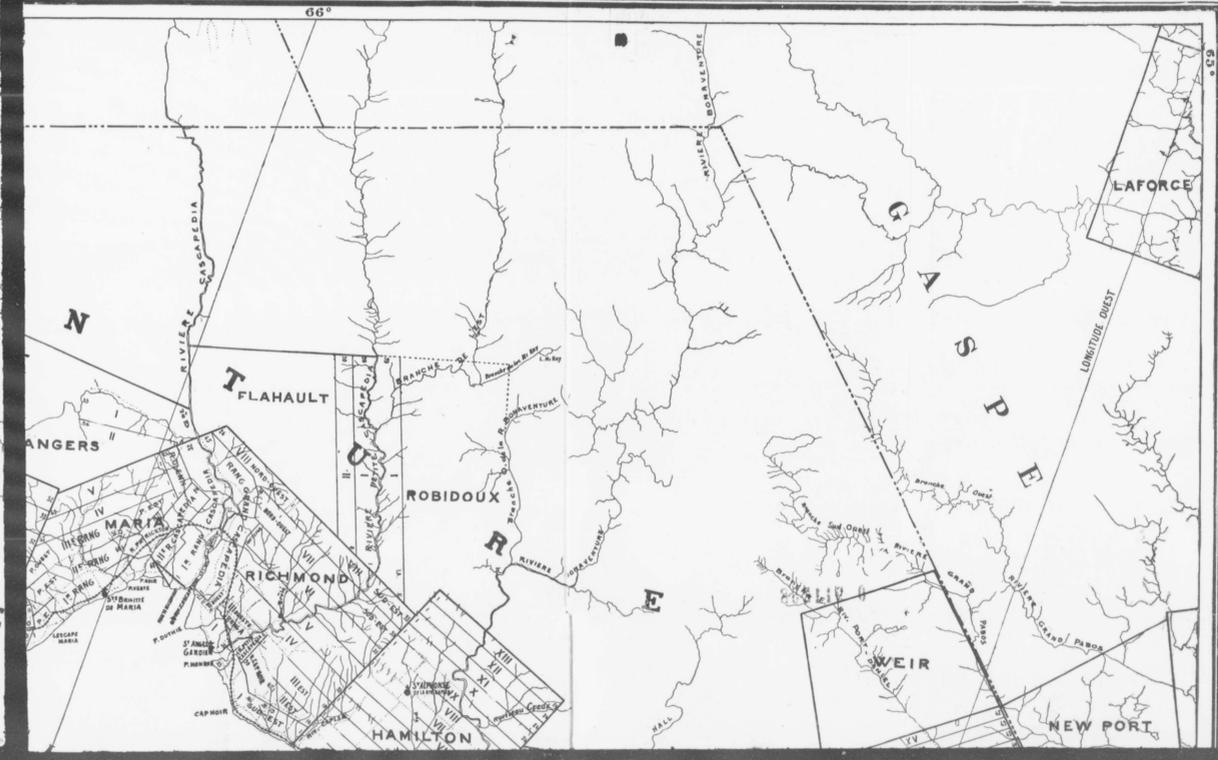
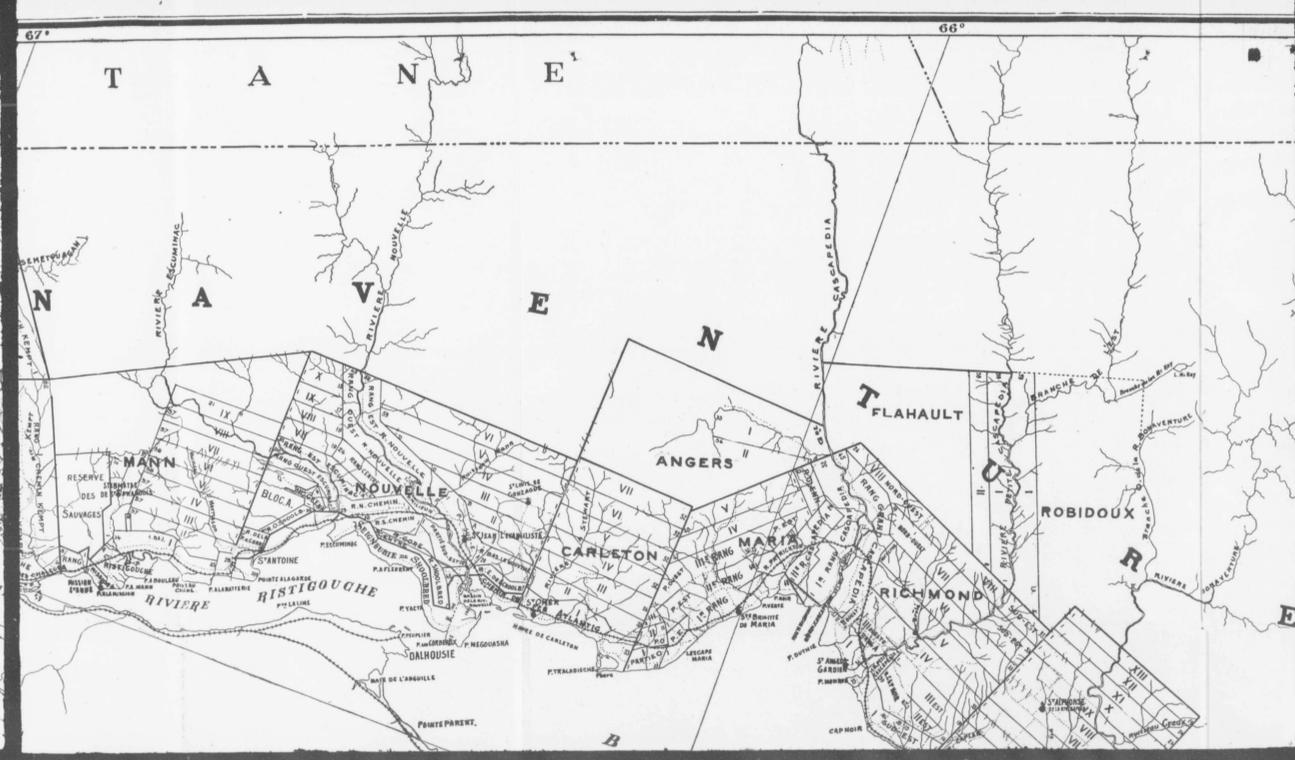
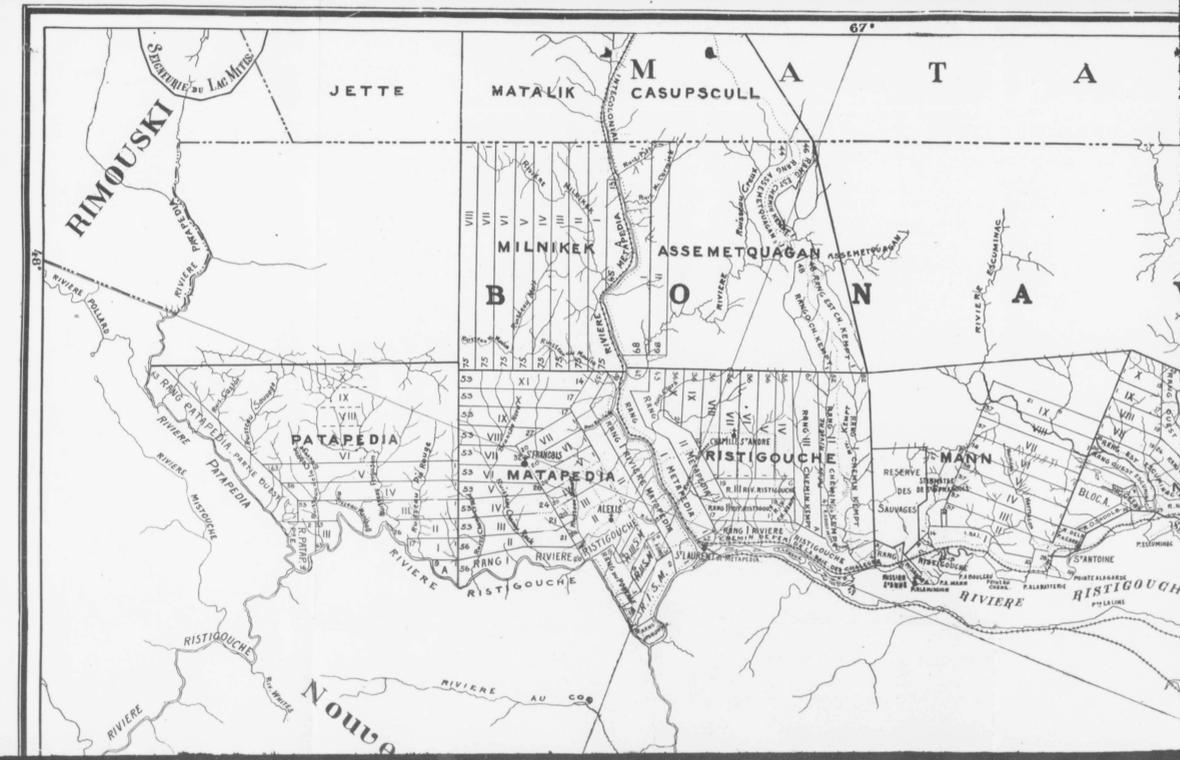
Président: - L'Hon. J. P. B. Casgrain, sénateur.
1er Vice-Président: Olivier Faucher, négociant et industriel.
2me Vice-Président: Honoré Mercier, M.P.P., et échevin de la ville de Montréal.

Secrétaire-Trésorier: - L. E. Carufel.

Assistant Secrétaire-Trésorier: Emile Marquette.

Membres du Bureau de Direction:

Godfroi Langlois, M.P.P. Dr L. I. Lemieux, M.P.P.;
P. A. Côté. L'Hon. J. P. B. Casgrain. Olivier Faucher.
Honoré Mercier, M.P.P. Emile Marquette et L. E. Carufel.



DESSINÉ PAR L. GOENRETS.